

# **MIEUX**

## **Étude de cas**

### **Thaïlande 2013-2017 et 2017-2018**

Financé par  
l'Union Européenne



Mis en oeuvre par  
ICMPD



## Comment lire cette étude de cas?

### Domaines thématiques



Migration et  
développement



Migration légale  
et mobilité



Migration irrégulière  
et traite des personnes



Protection internationale  
et politique d'asile



Interventions  
horizontales

### Les dix particularités d'une bonne pratique dans le cadre des Actions MIEUX

- 1 L'Action doit faire l'objet d'une appropriation de la part du pays partenaire
- 2 L'Action doit être un vecteur d'innovation dans son contexte
- 3 L'Action doit pouvoir être reproduite
- 4 L'Action doit produire des résultats tangibles
- 5 L'Action doit être approuvée à un niveau élevé
- 6 L'Action doit s'intégrer aux priorités existantes
- 7 L'Action doit s'appuyer sur les niveaux d'expérience les plus élevés
- 8 L'Action doit présenter une complémentarité et des synergies avec d'autres initiatives
- 9 L'Action doit apporter une valeur ajoutée de l'UE
- 10 L'Action doit servir de catalyseur d'acquisition de connaissances via l'échange d'expériences

# PRÉVENTION DE LA TRAITE ET PROTECTION DES VICTIMES ET DES MIGRANTS EN ITINÉRANCE

## Thaïlande 2013-2017 et 2017-2018<sup>1</sup>

La Division de lutte contre la TP (DATIP) et le Département du développement social et du bien-être ont adapté des pratiques européennes au contexte local en vue d'améliorer la prise en charge des VdT, notamment par une révision de la législation et le lancement d'un projet pilote basé sur les enseignements tirés de la pratique des EM UE.<sup>2</sup>

### Contexte

La Thaïlande est un pays de destination pour la traite des hommes, des femmes et des enfants. Principalement originaires d'autres pays d'Asie du Sud-Est, les victimes étrangères font l'objet de la traite à des fins d'exploitation sexuelle et de travail. Les victimes thaïlandaises sont aussi touchées par ces mêmes formes de traite, sur le territoire national et à l'étranger.<sup>3</sup>

Pourtant, la Thaïlande a fait des progrès significatifs dans sa lutte contre la traite et l'itinérance dans le contexte des migrations. Précisons que la Thaïlande inclut sous ce dernier terme l'indigence, ce qui explique le nombre élevé de cas par rapport à d'autres pays, notamment européens. Selon les données gouvernementales publiées en janvier 2016, 4 049 personnes étaient prises en charge dans les 11 refuges pour les plus démunis gérés par le ministère du Développement social et de la Sécurité humaine (MSDHS) partout dans le pays. En 2018, 631 VdT ont été recensées dont 401 (64%) ont bénéficié d'une aide dans l'un de ces refuges. Les autorités



- 1 L'appropriation par le pays partenaire doit être effective
- 4 Les actions doivent produire des résultats tangibles
- 9 Les actions doivent produire une valeur ajoutée de l'UE
- 10 Les actions doivent servir de catalyseur d'acquisition de savoirs via l'échange d'expériences

PARTICULARITÉS  
MIEUX

1 Cette étude de case est une synthèse de deux actions consécutives.

2 Plus de précisions via : <https://www.mieux-initiative.eu/fr/actions/146-thailand-trafficking-in-human-beings>.

3 Département d'État des USA, *Rapport sur la traite des personnes, 2019*. (en anglais)

ont rapatrié 201 victimes étrangères exploitées sur le sol thaïlandais et facilité le retour depuis l'étranger de 103 victimes thaïlandaises.<sup>4</sup> Une série de mesures ont par ailleurs été prises pour lutter contre l'itinérance, notamment l'adoption de la Loi de protection à l'égard des indigents (B.E 2557) en 2014 et, en 2016, d'une réglementation sur la mendicité.

Désireux d'améliorer l'aide aux victimes en formant spécifiquement ses agents, le MSDHS a soumis deux demandes pour former le personnel de la DATIP et du Département du développement social et du bien-être (DSDW).

## Impact

---

Les VdT et les plus démunis bénéficient d'une nouvelle réglementation et d'une nouvelle approche en matière de logement. Dans un premier temps, et après avoir examiné le cadre légal, les procédures, les méthodes d'enquêtes et les indicateurs utilisés par la Belgique pour lutter contre la TP lors d'une visite d'étude à Bruxelles, la DATIP a revu ses protocoles et procédures pour l'identification des victimes et les enquêtes. Dans un second temps, et après une visite d'étude en Irlande, le DSDW a créé un projet pilote inspiré de l'approche irlandaise concernant les sans-abris « Housing First » qui encourage l'hébergement indépendant pour les victimes plutôt qu'un placement en refuge. Ce projet pilote de trois ans est toujours en cours mais semble avoir déjà des effets très positifs : 270 petits logements ont ainsi été créés au sein de communautés agricoles auto-suffisantes réparties dans 24 provinces du pays, permettant aux participants de retrouver confiance en eux et de gagner leur vie.

Concernant le volet prévention, les délégués thaïlandais ont effectué une visite d'étude aux Pays-Bas en avril 2018 dans le cadre de la seconde Action MIEUX où ils ont pu rencontrer l'équipe de Centrum 16 22, une ONG locale de La Haye active dans la prévention de la traite chez les jeunes, notamment via des ateliers destinés à stimuler la confiance en soi et l'assurance chez les adolescents. Certaines de ces idées ont été adaptées puis mises en pratique dans un refuge du nord du pays. Dans la même veine, 3 800 enfants ont été sensibilisés à la traite dans 22 écoles, notamment au travers d'activités visant à les aider à s'affirmer et à prendre conscience de leur valeur et des solutions et possibilités qui s'offrent à eux. Après l'intégration du refuge de Chiang Rai dans l'Action, des activités visant à informer sur les possibilités de travail à l'étranger sans passer par les agences illégales de recrutement (public cible : les tribus montagnardes) ont été réalisées.

Sur le plan institutionnel, les deux Actions MIEUX ont permis de renforcer les capacités du personnel du MSDHS en charge des questions liées à la traite et à l'itinérance. Lors de la première Action, des agents du MSDHS ont été formés à la protection des victimes et à la gestion des personnes en itinérance dans le contexte des migrations. Lors de la seconde, trois ateliers ont été organisés pour le personnel des neuf refuges prenant en charge des VdT : protection et aide aux enfants, approche genrée de la protection et soutien psychosocial.

---

4 Département d'État des USA, *Rapport sur la traite des personnes, 2019*. (en anglais)

La DATIP a mis au point trois brochures pour résumer les enseignements de l'Action et former son personnel : « Utiliser en toute sécurité les technologies modernes pour lutter contre la traite des enfants », « Genre et TP » et « Identifier, prendre en charge les victimes de graves traumatismes physiques, psychologiques et/ou sociaux ». La première brochure contient les informations essentielles à fournir, par le personnel des refuges publics, aux enfants et à leurs familles qui quittent le refuge, le but étant d'éviter une nouvelle victimisation. La deuxième contient des informations clés sur la traite ciblant les communautés LGBTQ+ et l'aide à leur apporter. La troisième contient des informations sur l'aide psychosociale aux victimes de la traite, en particulier en cas de traumatisme sévère.

Enfin, la coopération entre la Belgique et la Thaïlande s'est vue renforcée avec le lancement d'un programme d'échange bilatéral entre la DATIP et des ONG belges pour des formations pratiques dans des centres spécialisés en matière d'aide aux VdT. De son côté, le DSDW étudie l'éventualité d'un cadre de coopération avec les ONG irlandaises pour la prévention de l'itinérance et la protection des sans-abris.

## Défis

Comprenant que le cadre politique et le contexte général ne permettraient pas de reproduire les pratiques européennes, les experts déployés lors de la deuxième Action ont travaillé avec les agents thaïlandais à revoir les outils, procédures et dispositions légales utilisés au quotidien. Les participants ont sélectionné les sujets en fonction de leurs besoins et de leur rôle et responsabilités au sein des refuges. Les pratiques européennes et celles des EM UE ont donc été ajustées au contexte local. Et selon l'évaluation des autorités thaïlandaises, cet exercice d'adaptation aurait même été l'une des réalisations les plus précieuses de l'Action MIEUX.

## Pratiques

- 1. Choix des experts** : La mixité de l'équipe (experts gouvernementaux et non gouvernementaux) était importante pour présenter les bonnes pratiques issues de la société civile et encourager ainsi les autorités thaïlandaises à aller dans cette voie. Le choix de faire appel principalement à des experts non gouvernementaux a été motivé par le fait que, dans l'UE, les ONG sont plus proches des réalités de terrain de la protection des sans-abris et des VdT.
- 2. Coopération multipartite** : L'implication totale du MSDHS et de ses refuges à toutes les étapes et dans toutes les activités des deux Actions a permis de garantir l'appropriation et la viabilité des connaissances acquises et leur application sur le terrain et a donc contribué au renforcement général des capacités institutionnelles. Le personnel des refuges publics pour VdT s'est vu proposer de participer à des formations « à la carte ».

- 3. Contenu des formations « à la carte » :** Les experts MIEUX, en coopération avec la DATIP, ont mis au point des formations sur mesure pour combler les besoins et lacunes au niveau du ministère, en particulier pour aider les participants à appliquer les concepts aux activités proprement dites. L'atelier sur les mécanismes d'orientation illustre bien cette approche. L'objectif n'était donc pas de délivrer une formation existante mais bien d'appliquer les concepts appris à des scénarios concrets. La DATIP a proposé, en amont, les sujets en fonction des besoins des participants. Durant l'atelier, les participants, venus de différentes régions du pays et avec des niveaux d'expérience disparates, ont été encouragés à échanger les bonnes pratiques, à confronter leurs réalités quotidiennes et à faire connaissance. La méthode choisie, centrée sur les participants, a favorisé l'échange entre pairs, entre les agents du ministère ainsi qu'avec les experts MIEUX.

## Enseignements

---

Face à des demandes émanant de plusieurs institutions ou incluant plusieurs institutions dans la mise en œuvre des réalisations de l'Action, il est utile de désigner des points focaux dans chacune d'elles. Dans ce cas précis, quatre points focaux ont été désignés : deux pour la DATIP et deux pour le DSDW, l'un ayant un profil opérationnel, l'autre plus stratégique. Ce dispositif a permis de maintenir un flux d'information continu entre les deux niveaux et, donc, de favoriser la bonne mise en œuvre des activités.

L'implication des directions de la DATIP et du DSDW ont été déterminantes pour le succès de l'Action. Leur participation aux activités, notamment aux visites d'étude où elles ont été confrontées à l'expérience, aux méthodes et aux outils de l'UE/EM UE, a permis d'orienter et de soutenir l'Action et de garantir la viabilité des réalisations puisque la reproduction par l'adaptation des pratiques et approches européennes s'effectue « depuis le sommet ». Les hauts responsables ont soutenu pleinement la mise en œuvre de certains livrables (cf. ci-dessus).



[www.mieux-initiative.eu](http://www.mieux-initiative.eu)



Migration EU Expertise



@mieux\_migration



mieuxmigration

Depuis son lancement en 2009, l'initiative Migration EU expertise (MIEUX) offre un cadre pour solliciter des activités de renforcement des capacités et l'expertise de l'UE, rendant possible le partage de connaissances et de pratiques entre pairs au niveau institutionnel, partout dans le monde.

L'adoption du Pacte mondial pour les migrations et la création du Réseau des Nations Unies sur les migrations ont coïncidé avec les dix ans de MIEUX. Pour marquer ces événements, MIEUX a entrepris une analyse fouillée de ses réalisations, de ses méthodologies et de ses pratiques.

Consécutif à plus de 100 interventions, ce rapport donne un petit aperçu de la vaste panoplie d'outils, de méthodologies et d'approches dont les gouvernements, et les praticiens dans la migration et le développement en général, peuvent s'inspirer et qu'ils peuvent utiliser pour promouvoir une architecture internationale coopérative et durable sur les migrations.